



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financements destinés à la recherche sur les lésions médullaires

Question écrite n° 2111

Texte de la question

M. Philippe Lottiaux attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les traitements au profit des personnes paraplégiques et tétraplégiques à la suite d'une lésion de la moelle épinière. Chaque année en effet, 1 500 à 2 000 personnes, pour une très large partie de moins de 30 ans, deviennent paralysées à la suite d'une telle lésion. Ce qui représente autant de drames humains, personnels et familiaux. De nombreux hommes et femmes, souvent dans la force de l'âge, voient leurs projets brisés et leur vie professionnelle, sociale et familiale complètement remise en cause. La recherche dans ce domaine est pourtant porteuse d'espoirs. L'association « Neurogel en Marche » œuvre ainsi à trouver un traitement contre la paraplégie et la tétraplégie. Cette association a travaillé avec une université italienne à la mise au point d'un procédé dit de « graisse activée » combinée avec l'érythropoïétine, qui permettrait de réparer les lésions de la moelle épinière. La graisse du patient est prélevée par liposuction et subit un processus d'activation qui confère à ses cellules souches des niveaux extrêmement élevés de facteurs immunosuppresseurs, anti-inflammatoires ainsi que des facteurs clés pour la régénération du système nerveux central. Injectée, la graisse activée permet d'enclencher une repousse des fibres nerveuses. L'association a trouvé un partenariat avec le Centre international de traitement des lésions de la moelle épinière à Kunming, en Chine. Une étude clinique incluant 12 patients français et chinois âgés de 20 à 55 ans, y a démarré en 2019. Même si les résultats de l'études n'ont pas encore été publiés, il semblerait que les premières conclusions soient très positives puisque les patients auraient retrouvé un usage limité de leurs jambes avec des progrès constants. Chaque patient a coûté environ 90 000 euros, financés essentiellement par des dons au profit de l'association. « Neurogel en Marche » souhaite maintenant lancer une phase préclinique 1 bis, qui serait conduite à l'université d'Aix-Marseille. L'objectif à moyen terme est de réaliser une étude clinique en Europe. Suivrait une deuxième étude clinique de phase 1 en Chine. Mais elle a besoin de financements complémentaires du secteur public compte tenu des coûts très importants que représentent les études cliniques. Il lui demande quel est l'état du soutien du ministère de la santé ou d'autres organismes publics français dans la recherche sur de tels traitements contre la paraplégie et la tétraplégie et si des financements à la hauteur des besoins sont d'ores et déjà engagés ou *a minima* prévus à cette fin.

Texte de la réponse

Concernant le financement de la recherche appliquée en santé, le ministère de la santé et de la prévention apporte aux offreurs de soins des crédits pour les missions de recherche et d'innovation au travers notamment de 2 canaux principaux : le financement de la recherche appliquée hypothético-déductive (financements de 9 appels à projets) et la structuration des écosystèmes de recherche (financements des structures de recherche). Les traitements au profit des personnes paraplégiques et tétraplégiques à la suite d'une lésion de la moelle épinière peuvent bénéficier de ces financements au même titre que les autres thématiques. Sur la période 2012-2021, 11 projets de recherche clinique, paramédicale et de performance du système de soins portant sur les blessés médullaires ont été sélectionnés dans des appels à projets du ministère de la santé et de la prévention pour un montant total de 3,8 M€. Sauf exception, les financements du ministère de la santé et de la prévention dédiés à la recherche translationnelle, clinique, paramédicale, médico-économique et organisationnelle au

travers de 9 appels à projets ne sont pas fléchés vers une discipline ou une thématique sectorielle. Les appels à projets sont dits « blancs » au sens où toute thématique peut y postuler et la sélection sera ensuite fondée uniquement sur l'excellence scientifique et l'originalité de la question posée. Les porteurs de cette étude clinique sont invités à élaborer un protocole et le soumettre au jury scientifique de ces programmes de recherche. La rédaction dudit protocole peut se faire avec l'appui des structures de recherche également financées par le ministère de la santé et de la prévention. Concernant les financements destinés à structurer les écosystèmes de recherche qui représente 160 M€ annuels, les modèles de financement ne permettent pas d'identifier ce qui revient spécifiquement à cette thématique. Le ministère de la santé et de la prévention finance des structures de recherche ayant pour objet d'apporter un appui à la recherche sans focaliser l'approche sur une discipline ou une thématique. Ces structures permettent d'apporter une aide à la conception de projets, au montage, à la méthodologie, à la promotion et enfin à l'investigation. Elles sont le lieu privilégié pour rédiger un protocole de recherche sur un traitement au profit des personnes paraplégiques et tétraplégiques à la suite d'une lésion de la moelle épinière et le réaliser ensuite. Les missions d'organisation, surveillance et coordination de la recherche ainsi que de conception des protocoles, gestion et analyse des données font l'objet de deux dotations financières qui financent les directions de la recherche clinique pour un montant global annuel qui s'élève à 71,5 M€ en 2021. Elles permettent d'apporter un soutien à toute thématique développée au sein d'un établissement de santé ou par un offreur de soins. En complément, une dotation permet de financer des missions d'investigation au travers de structures dédiées : centres d'investigation clinique (CIC), centres de recherche clinique (CRC) et sites intégrés de recherche en cancérologie (SIRIC). La dotation globale apportée à ces structures d'appui à l'investigation est de 40,7 M€ en 2021. Cette dotation concerne également toutes les thématiques. Enfin d'autres structures concourent à la structuration et l'organisation de la recherche, toutes disciplines confondues : les centres de ressources biologiques (24,6 M€ en 2021) et les groupements interrégionaux de recherche et d'innovation (GIRCI - 13,6 M€ en 2021). L'ensemble de ces structures permettent l'appui aux activités nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de recherches promues ou réalisées par les offreurs de soins. À l'exception de crédits dédiés à la cancérologie, ces montants ne sont pas fléchés vers une thématique ou une discipline. Ils doivent permettre à l'inverse de fournir un appui à tout type de recherche. Les porteurs de l'étude clinique mentionnée peuvent se rapprocher de ces structures en vue de soumettre un protocole au jury scientifique des programmes de recherche financés par le Ministère de la santé et de la prévention.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Lottiaux](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2111

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4526

Réponse publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5619